

ICG  
**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2025 – 059 DU 12 FEVRIER 2025**

portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de l'Agence béninoise pour le  
Développement du Tourisme.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**

**CHEF DE L'ÉTAT,**

**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-001 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n°2025-047 du 05 février 2025 portant approbation des statuts modifiés de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 février 2025,

## DÉCRÈTE

### Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA**, Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO**, représentant de la Présidence de la République ;
- madame **Faïzatou GBIAN MOUKAÏLA**, représentante du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- monsieur **Aristide EDAH SOHOU**, représentant du Ministère de l'Economie des Finances ;
- monsieur **Moïse Achille HOUSSOU**, directeur général par intérim de l'Agence nationale des Patrimoines touristiques.

### Article 2

Monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme.

### Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans, renouvelable, pour compter de la date de leur installation.

### Article 4

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

### Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2024-904 du 17 avril 2024 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 février 2025

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'Etat

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des  
Arts,



**Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MTCA : 2 ; AUTRES  
MINISTERES : 19 ; INTERESSES : 7 ; SGG : 4 ; JORB : 1.